

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 novembre 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, M. PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. PLANTARD Thierry (pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence), MM. RICARDEAU James (pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique) et M. TANI Florent (pouvoir à Mme SCHLADT Rita)

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes DUBOURG Yolande, LE BORGNE Véronique

|                |   |
|----------------|---|
| <b>OBJET :</b> | <i>Subvention aux établissements scolaires pour les activités éducatives hors école – année 2018.</i> |
|----------------|---|

N° 2017 / 11 / 07

*Afin de faciliter l'organisation des activités éducatives qui se déroulent hors de l'enceinte scolaire, il est proposé de voter une subvention par élève domicilié à BLAIN, et scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire blinoise.*

*Cette dotation est accordée pour les sorties scolaires à l'exception des trajets effectués dans le cadre des activités liées à la Maison de la Culture, à Musique et Danse en Loire-Atlantique et à la Médiathèque du Puits au Chat.*

*Ces sommes sont gérées par les responsables des établissements scolaires et un bilan de l'utilisation de cette dotation est adressé à la collectivité territoriale en fin d'année scolaire.*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation-Enfance-Jeunesse-Formation en date du 22 novembre 2017.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

*DECIDE de fixer le montant de la participation aux classes de découverte à 13,20 € par enfant blinois à chaque établissement scolaire blinois maternel ou élémentaire, au titre pour l'année 2018.*

*La subvention sera versée pour l'année civile 2018 sur la base du nombre d'enfants blinois scolarisés dans l'établissement au 1<sup>er</sup> Novembre 2017.*

Vote : unanimité

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>044-214400152-20171130-CM-2017-11-07-<br>DE<br>Date de télétransmission : 05/12/2017<br>Date de réception préfecture : 05/12/2017 |
|--|

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 4 décembre 2017,  
Le Maire,

